

# ANPERE

association d'assurés



## ...et vous

Le rendez-vous  
des adhérents

**Juillet 2021**

### Assemblées Générales 2021 Une année hors norme !



Les +  
d'ANPERE

La retraite,  
un moment  
à préparer  
à deux

L'Euro Croissance :  
le nouveau souffle  
de l'assurance-vie

Les professions  
libérales mieux  
indemnisées en cas  
d'arrêt de travail

*+ de vie dans l'assurance-vie*

**ANPERE et ANPERE Retraite**  
sont des associations d'assurés partenaires d'AXA



**anpere.fr**



@anpere\_asso

**AU SOMMAIRE**

**VIE DES ASSOCIATIONS 3**  
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2021 :  
UNE ANNÉE HORS NORME  
ET UNE PARTICIPATION RECORD !

**RETRAITE 6**  
LA RETRAITE, UN MOMENT  
À PRÉPARER À DEUX

**ÉPARGNE 7**  
L'EURO CROISSANCE :  
LE NOUVEAU SOUFFLE  
DE L'ASSURANCE-VIE

**PRÉVOYANCE 8**  
> LES PROFESSIONS LIBÉRALES  
MIEUX INDEMNISÉES EN CAS  
D'ARRÊT DE TRAVAIL

> LA RENCONTRE DE  
LA PRÉVOYANCE DIGITALE !  
> LES TABLETTES

**ZOOM SUR ... 10**  
LA PÉDAGOGIE FINANCIÈRE

**LES + D'ANPERE 11**



**Hervé RAQUIN**  
Délégué Général d'ANPERE

Retrouvez toute notre actualité de manière ludique et interactive ! Afin d'enrichir votre lecture, les articles sont accompagnés de nombreuses vidéos : vous pouvez y accéder facilement en cliquant sur leur titre ou sur le bouton « Voir la vidéo ». Bonne découverte !



**ÉPARGNE : UN NOUVEAU MONDE**  
Cliquez sur l'écran pour voir l'édito vidéo

## Assemblées Générales 2021 UNE ANNÉE HORS NORME ET UNE PARTICIPATION RECORD !

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire et conformément au décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion et de délibération des assemblées et organes collégiaux d'administration, les Conseils d'Administration des associations ont décidé de tenir exceptionnellement les Assemblées Générales 2021 sans la présence des membres et des autres personnes ayant le droit d'y assister au siège social à Nanterre le 28 juin dernier.

### Un dispositif exceptionnel pour une année singulière

Étant donné l'impossibilité pour les adhérents de participer physiquement aux AG organisées à huis clos, un dispositif exceptionnel a été mis en place pour renforcer leur information et faciliter leur participation par correspondance en les incitant à voter par Internet tout en permettant à ceux qui le souhaitent de voter par courrier le plus simplement possible.

Outre les convocations envoyées individuellement, sous constat d'huissier, la Foire aux Questions jointe aux envois et les Rapports d'Activité très complets



mis à la disposition des adhérents, un message vidéo de Jean Sébastien ANTONIOTTI, Président, et Hervé RAQUIN, Délégué général, rappelant les enjeux des Assemblées Générales 2021, a été diffusé via la Newsletter envoyée mi-juin.

Pour faciliter la participation qui ne pouvait se faire que par correspondance cette année, tout a été mis en œuvre pour permettre aux adhérents de s'exprimer soit par voie électronique, via le site de vote sécurisé, soit par courrier, avec la mise à disposition exceptionnelle d'enveloppes T.

### Une participation record !

La participation est encore en hausse cette année : vous êtes plus de 62 000 adhérents à vous être exprimés en retournant votre pouvoir, en votant par correspondance ou en votant par Internet (soit +19,6 % par rapport à 2020).

Les résolutions soumises aux AG ont toutes été adoptées à plus de 97,3 % pour ANPERE et à plus de 96,0 % pour ANPERE Retraite.

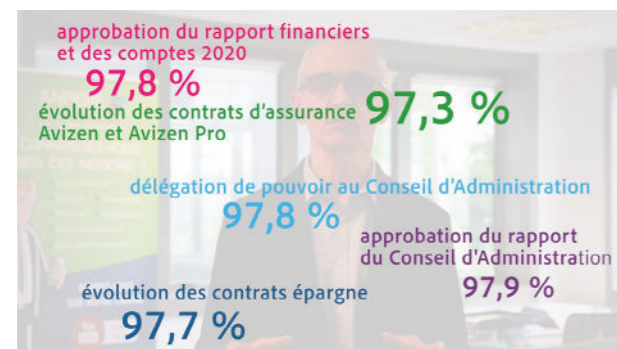
➔ Cette année, ANPERE et ANPERE Retraite se sont engagées auprès de l'œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France, à verser 0,5 € par vote Internet. Au global, les associations ont ainsi versé 10 255,50€.



**Vos données personnelles :** lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine). Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr. En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Ces résultats nous encouragent dans le développement du vote à distance pour une représentativité optimale des adhérents.

Dès la fin des Assemblées Générales, le Président et le Délégué général ont adressé un message vidéo de remerciement aux adhérents nombreux à s'être exprimés, et les ont informés des principaux faits marquants des AG. Ils leur ont donné rendez-vous l'année prochaine pour les Assemblées Générales 2022, espèrent-ils, en leur présence.



### Faits marquants

Dans le contexte persistant de taux d'intérêt bas impactant durablement la performance des supports en euros majoritairement investis en obligations, l'Assemblée Générale d'ANPERE

a adopté la résolution 3 entérinant diverses évolutions des contrats souscrits par ANPERE\* portant sur :

- La généralisation du support d'investissement euro-croissance « fonds Croissance » aux contrats Arpèges et Privilège,
- La possibilité d'effectuer des versements libres programmés sur le fonds Croissance du contrat Excelium,
- L'abaissement du montant minimum d'investissement à 10 000 € pour accéder à la gestion pilotée (au lieu de 30 000 € antérieurement),
- L'harmonisation des frais de gestion de la gestion pilotée à 0,5% par an de l'épargne présente sur les supports en unités de compte (au lieu de 0,6%) sur l'ensemble des contrats proposant ce type de gestion,
- La mise en conformité réglementaire de la clause de revalorisation à l'échéance, en cas de décès, ou rachat total après 8 ans sur le contrat Arpège.

L'Assemblée Générale a, en outre, adopté la résolution 4 entérinant diverses évolutions des contrats Avizen et Avizen Pro.

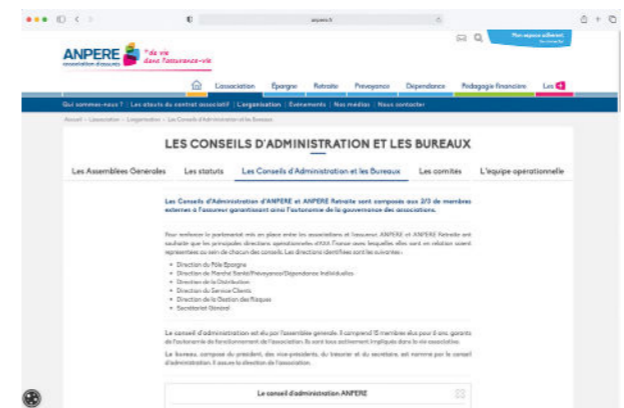
Ces évolutions, ainsi que les celles approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration (évolution du Fonds Croissance du contrat Excelium, mise en place d'un dispositif de participation aux bénéficiaires différenciée, évolution de la gestion pilotée, ajout de nouveaux supports d'investissement) sont présentées en détail dans le Rapport d'Activité 2020 disponible sur le site [anpere.fr](http://anpere.fr)

Les adhérents concernés ont été informés de ces évolutions par courrier.

\* contrats concernés par toutes ou partie des modifications entérinées Arpèges, Privilège, Excelium, Optial, Expantiel, Odysseï, Sélection Orientations, Nouveaux Placements, Plan Génération Multivaleurs, Sélection Placement, Sélection Placement 3 et Objectif Croissance

La cooptation de M. Élie HENNAU au poste d'administrateur d'ANPERE a été ratifiée et les renouvellements des mandats de Mmes Estelle GUYON ABINAL et Geneviève BÉRAUD-GRAVILLON ainsi que ceux de MM Jean MALHOMME, Gilles DUHAMEL et Alain RAOUX ont tous été approuvés.

Vous pouvez retrouver la composition complète des Conseils d'Administration sur le site [anpere.fr](http://anpere.fr), rubrique L'association / L'organisation.



### ANPERE Retraite

L'Assemblée Générale d'ANPERE Retraite a été l'occasion de rappeler les nombreux atouts et le succès rencontré par le Plan d'Épargne Retraite (PER) « Ma Retraite » souscrit auprès d'AXA France, qui a enregistré plus de 33 000 adhésions nouvelles depuis octobre 2019.

Conformément à la réglementation, toute nouvelle adhésion aux PERP Référence et PERP Confort est impossible depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 mais ces contrats conservent tous leurs atouts.

L'AG 2021 a également été l'occasion de rappeler le rôle des comités de surveillance des plans et les actions menées dans ce cadre. Ces comités continueront à veiller à la bonne exécution des contrats et à la représentation des adhérents.



Élie HENNAU, ICHEC Brussels Management School

« Chère Adhrente, cher Adhérent, Après avoir débuté ma carrière chez Deloitte, j'ai très vite compris, à l'aube de l'an 2000, l'importance primordiale de l'assurance dans un monde en pleine évolution. Dès lors, j'ai consacré ma vie professionnelle à ce secteur en occupant différentes fonctions chez ING Assurance et Swiss Life, avant de rejoindre le groupe AXA en 2015 pour prendre en charge la transformation de la distribution avec le souci d'améliorer sans cesse la qualité de service et de conseil apportée aux assurés. Durant 3 ans et demi, en tant que Directeur général de la région Nord-Est d'AXA France, j'ai pu constater la qualité, l'efficacité et la complémentarité du partenariat mis en place depuis de nombreuses années entre votre association et AXA France. En tant que Directeur du marché Prévoyance Individuelle d'AXA France, j'aurai à cœur de mettre au service de l'association toute mon expertise en matière d'élaboration et d'évolution des contrats en partenariat avec ANPERE. Je mettrai également toute mon énergie pour améliorer la qualité des opérations et des contrats Prévoyance qui vous sont proposés dans le strict respect du conseil qui vous est dû. »



Les Rapports d'Activité 2020 des Assemblées Générales 2021 sont disponibles dans l'Espace Adhérent du site Internet [anpere.fr](http://anpere.fr) et peuvent vous être envoyés sur simple demande par courrier postal ou via le site Internet [www.anpere.fr](http://www.anpere.fr) / rubrique Contact.



# LA RETRAITE, UN MOMENT À PRÉPARER À DEUX

La retraite est un moment de vie attendu par beaucoup d'actifs. Cette nouvelle phase de vie, souvent synonyme de liberté, d'activités ou de voyages est également caractérisée par une baisse de revenus. Or, pour pouvoir vivre pleinement cette période avec son conjoint, autant la préparer ensemble et se protéger mutuellement.

## Gardez à l'esprit les règles de la réversion

Profiter de sa retraite est une évidence, protéger le conjoint survivant est également crucial.

Certaines règles en matière de réversion sont communes aux régimes de base et aux régimes complémentaires. La réversion n'est accordée que sous condition de mariage, les partenaires pacsés et les concubins ne peuvent pas y prétendre. Elle pourra être partagée au prorata des durées de mariage entre le conjoint et les ex conjoints non-remariés.

Dans les régimes de base, la réversion représente 54% de la pension du défunt et son versement est soumis à des conditions de revenus. Dans les régimes complémentaires, le taux de réversion est de 60%.

## Pour bien se protéger, à chacun son épargne retraite

Une épargne régulière en vue de la retraite permet de constituer à son rythme un complément de retraite qui viendra réduire la baisse de revenus consécutive à l'arrêt de son activité professionnelle.

Pour cela, chaque membre du couple peut épargner sur son propre contrat d'épargne retraite et bénéficier de la déductibilité fiscale de ses versements, dans les



limites d'un plafond légal proportionnel aux revenus d'activité de l'année précédant les versements.

Un plancher de déductibilité permet à chacun d'épargner, même sans avoir de revenus d'activité. Il est de 4 114 € en 2021.

Pour les couples soumis à imposition commune, il est possible en cas de différence de revenus, de verser la même somme sur le contrat de chacun en mutualisant les plafonds de déduction individuels.



Épargner pour sa retraite oui, mais comment ?

➔ Préparer sa retraite à deux, c'est préserver son niveau de vie à la retraite et indirectement aussi protéger le patrimoine que l'on souhaite transmettre à ses enfants. Pour plus d'informations sur le Plan d'Épargne Retraite (PER) souscrit par ANPERE et pour bénéficier d'un bilan personnalisé, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller AXA.

# L'EURO CROISSANCE : LE NOUVEAU SOUFFLE DE L'ASSURANCE-VIE

Lancé en 2014, le support d'investissement Euro Croissance a été présenté comme le 3<sup>ème</sup> pilier de l'assurance-vie, à mi-chemin entre le support en euros, sûr mais dont le rendement ne fait que baisser depuis quelques années, et les supports en unités de compte, plus risqués mais potentiellement plus performants.

## Qu'est-ce que l'Euro Croissance ?

Dans la pratique, l'Euro Croissance est un support d'investissement qui permet de garantir le capital net investi à une échéance choisie par l'assureur. Il est composé d'obligations et de supports plus risqués. C'est la raison pour laquelle la recherche de performances semble potentiellement plus intéressante sur le long terme que celle du support en euros.

Pour autant, l'épargne reste disponible avant l'échéance fixée (sauf bénéficiaire acceptant ou mise en garantie) mais cela peut entraîner un risque de perte en capital.

Le support d'investissement Euro Croissance d'AXA, baptisé « fonds Croissance » est disponible depuis 2017 au sein du contrat d'assurance-vie Excelium souscrit par ANPERE. Le fonds Croissance garantit à 100% le capital net investi au terme de 10 ans. **Avant ce terme, il existe un risque de perte en capital.**

De plus, chaque année, dans le cadre des gestions packagées avec le fonds Croissance, l'option de sécurisation des performances en cas de plus-value sur l'épargne investie sur les supports en unités de compte vous permet d'augmenter le capital garanti au terme des 10 ans.

Sachez aussi que la garantie plancher, incluse dans Excelium jusqu'à vos 80 ans, assure à vos bénéficiaires de récupérer à minima l'épargne nette investie sur votre contrat à votre décès.

Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.



Les fonds Euro Croissance

Enfin, le fonds Croissance est un fonds ayant pour objectif l'investissement durable en n'investissant pas dans le charbon, le tabac, les sables bitumeux, les armes controversées et l'huile de palme non durable, et privilégiant les investissements verts permettant ainsi de rester en ligne avec les engagements du Groupe AXA en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

## Nouveautés

➔ Estimant que le fonds Croissance représente une alternative au support en euros, votre association a décidé de proposer ce support dans la plupart de ses offres d'épargne et de retraite dans les mois qui viennent.

➔ Déjà disponible dans Excelium au sein de la gestion pilotée Perspectiv'ESG qui permet d'investir dans des entreprises qui accordent de l'importance aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), vous pourrez le choisir dès le mois de septembre dans les offres d'assurance-vie Excelium, Privilège et Arpèges, en gestion personnelle, ainsi que dans le nouveau plan d'épargne retraite, le PER Amadéo.

➔ Pour profiter pleinement des opportunités que propose le fonds Croissance, vous aurez la possibilité, à tout moment, de proroger de 5 ans en 5 ans l'échéance de votre garantie. Dans ce cas, vous conserverez la garantie initiale (100 % du montant investi net de frais dans le fonds) à l'échéance (10 ans) et cette garantie sera prorogée tous les 5 ans aux mêmes conditions.

# LES PROFESSIONS LIBÉRALES MIEUX INDEMNISÉES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la protection sociale des professions libérales s'est nettement améliorée. Les professionnels libéraux (à l'exception des avocats) disposent désormais d'un nouveau régime commun de prévoyance obligatoire qui propose une indemnisation à partir du 4<sup>ème</sup> et jusqu'au 90<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail prescrit à la suite d'un accident ou d'une maladie.

Jusqu'ici, lorsqu'ils étaient arrêtés parce qu'ils étaient malades ou parce qu'ils s'étaient cassé le bras, seuls les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les experts-comptables et les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes) percevaient des indemnités journalières (IJ) pour compenser leur perte de revenu professionnel, mais seulement à partir du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail.

## Une faible couverture avant le Covid-19

Cela signifie qu'ils ne touchaient rien les trois premiers mois d'arrêt. Pour les notaires, les pharmaciens, les architectes, les vétérinaires, les officiers ministériels (huissiers, greffiers, commissaires-priseurs, mandataires judiciaires, administrateurs judiciaires) et les agents généraux d'assurance, c'était pire puisque leur caisse de retraite et de prévoyance ne prévoyait aucune indemnisation !

## De 22 euros à 169 euros par jour

Lors de l'épidémie de Covid-19 de nombreux professionnels libéraux - dont au premier chef, les médecins - ont été contaminés par le virus ou ont été déclarés « cas contact ». Dans les deux cas, ils ont dû être mis en isolement et donc dans l'incapacité de travailler. L'absence d'indemnisation à court terme leur a alors été préjudiciable financièrement. C'est pourquoi la grande majorité des adhérents à l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) - la principale organisation représentative des libéraux - a voté, lors de leur congrès de septembre 2020, pour l'instauration d'un dispositif pérenne de prise en charge d'IJ avec un délai de carence réduit. Les pouvoirs publics ont entendu leur requête, puisque la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a mis en place un tel régime. Un

décret, publié au *Journal Officiel* du 13 juin 2021, a détaillé les paramètres du nouveau régime commun d'indemnisation instauré à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Le montant de l'IJ équivaut à 1/730<sup>ème</sup> de la moyenne des revenus professionnels des trois dernières années, dans la limite de trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS). Avec un PASS fixé à 41.136 euros en 2021, l'indemnisation s'élève au maximum à 169 euros par jour cette année.

Une indemnisation minimum de 22,54 euros par jour est prévue pour les professions libérales dont les revenus professionnels sont supérieurs ou égaux de 10% du PASS.

Les indemnités journalières sont versées à partir du 4<sup>ème</sup> et jusqu'au 90<sup>ème</sup> jour (inclus) d'arrêt de travail, lorsque le professionnel est affilié depuis au moins 1 an à l'une des caisses de la CNAVPL\*. Les caisses, qui le prévoient, prennent le relais à partir du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt.

## Une nouvelle cotisation

Le taux de la cotisation est fixé à 0,3% des revenus pris en compte pour le calcul des cotisations et contributions sociale retenus dans la limite de trois fois le plafond de la sécurité sociale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle la cotisation est due. Le montant de la cotisation annuelle maximum atteint ainsi 370 euros ramenés à 185 euros au titre de 2021 (6 mois de cotisations). Le montant de la cotisation annuelle minimum est de 50 euros et 25 euros au titre de 2021.

En effet, par dérogation, le taux de 0,30% est réduit de moitié au titre de l'année 2021, car le dispositif d'indemnisation est entré en vigueur seulement à compter du second semestre. Il est donc fixé à 0,15% jusqu'au 31 décembre. En outre, cette cotisation de 0,15% au titre de 2021 ne sera encaissée qu'en 2022.

Les professionnels libéraux retraités en cumul emploi-retraite (CER) - c'est-à-dire qu'ils cumulent leurs pension et revenu d'activité - cotisent eux aussi au régime et ont le droit, à ce titre, de toucher des Indemnités Journalières.

Enfin, il faut savoir que le dispositif sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux conjoints collaborateurs, aux médecins exerçant leur activité à titre de remplacement ainsi qu'aux étudiants en médecine ayant opté pour un dispositif spécifique de cotisations forfaitaires.

## Un progrès qui reste insuffisant

Si la mise en place de ce nouveau dispositif de prise en charge d'Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail représente un réel progrès en termes de couverture sociale, il reste insuffisant pour une couverture optimale des professionnels libéraux. Le montant des IJ reste limité à 50% des revenus annuels et seulement pendant les 3 premiers mois. Au-delà la prise en charge, si elle a lieu, reste identique.

C'est l'occasion de faire le point sur votre protection, celle de vos proches et de votre activité. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour un diagnostic précis de votre situation personnelle et professionnelle.

➔ [Téléchargez la synthèse de l'évolution du régime obligatoire des professions libérales](#)  
[Cliquez ici](#)



 [Voir la vidéo](#)

## LA RENCONTRE DE LA PRÉVOYANCE DIGITALE !

Mardi 8 juin 2021 s'est tenue la Rencontre de la Prévoyance digitale sur le thème : "Changement de vie, même pas peur !"

Pour changer de vie sans prendre trop de risques, il faut être prévoyant... c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité sensibiliser les adhérents à la nécessité de s'équiper en Prévoyance. On sait que 2/3 des Professionnels ne sont pas équipés en Prévoyance, peut-être parce qu'ils ignorent ce que c'est. Et, pourtant... même Madame Irma a un contrat Prévoyance !

Découvrez vite l'émission de 30 mn tournée au Théâtre du Gymnase à Paris. Vous comprendrez qu'un monde sans Prévoyance est impossible... confirmé par Elie Hennaou !

Vous écouterez avec passion Hervé Raquin d'ANPERE interroger Rim Ridane, entrepreneure et double championne du Monde de boxe et Astrid Vroman de la Direction de Marché Prévoyance sur les clés d'un changement de vie réussi.



 [Voir la vidéo](#)

## LES TABLETTES

Pour soutenir les personnes âgées dans la période difficile du confinement et de la crise sanitaire que nous avons vécus, ANPERE a distribué 125 tablettes dans des centres d'accueil de personnes âgées et/ou dépendantes partout en France. Ces tablettes ont permis à ces personnes, de prendre contact avec leur famille grâce à la visio afin de leur apporter un petit moment de bonheur dans ce contexte difficile. C'est le réseau commercial AXA Epargne Protection et ses directions régionales qui a assuré la distribution durant l'été 2020.



## LA PÉDAGOGIE FINANCIÈRE

Afin de prendre de bonnes décisions et de faire des choix avisés, il est nécessaire d'avoir une bonne maîtrise des connaissances de base en matière économique, budgétaire et financière.

L'éducation financière a pour objectif de nous aider à appréhender les questions autour de l'économie et de la finance, cela dans le but de permettre à tout un chacun de faire ses propres choix en toute connaissance de cause. Nous côtoyons tous le domaine de la finance et l'économie dans notre quotidien et c'est la raison pour laquelle s'informer sur ces sujets nous permettra de mieux appréhender cet environnement. L'éducation financière est par conséquent un préalable au conseil et à l'information précontractuelle, elle permet aux épargnants d'avoir un œil averti et de poser les bonnes questions à leurs conseillers.

Pour cela, le rôle des associations d'assurés est de diffuser les bonnes informations et de proposer des modules d'éducation financière afin

d'aider leurs adhérents ainsi que tous les épargnants à mieux appréhender les notions clés de la finance au quotidien et de l'épargne.

Ainsi, ANPERE a mis en place depuis 2016, en partenariat avec la Finance Pour Tous, un programme de pédagogie financière permettant de mieux comprendre les mécanismes de l'épargne, la prévoyance et l'assurance-vie. A travers des vidéos de quelques minutes, les thèmes qui peuvent être parfois un peu déroutants, sont abordés de manière claire afin que chacun puisse les comprendre aisément. Des quiz sont proposés à la fin de chaque vidéo afin de vérifier si les notions importantes sont bien assimilées. Si un concept n'a pas été assez clair, pas de panique ! Des précisions sont apportées suivies de fiches pratiques. Celles-ci font un résumé des points clés à retenir.

En partenariat avec



### Nouveau tuto



#### Protéger un enfant handicapé

Pour protéger financièrement votre enfant handicapé, des solutions spécifiques existent avec certains avantages fiscaux et sociaux. Des prestations sociales peuvent être versées sous conditions de ressources et d'autonomie à votre enfant afin de bénéficier d'un revenu complémentaire : l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou une pension d'invalidité.



Vous pouvez retrouver nos modules de pédagogie financière sur notre site [anpere.fr](http://anpere.fr) et la chaîne Youtube ANPERE ASSO, dont :

➔ **La solvabilité d'un assureur qu'est-ce que cela signifie ?** pour faire face à des situations de marchés défavorables, les assureurs doivent respecter des règles légales et financières afin de garantir leurs engagements auprès des assurés. C'est ce qu'on appelle la solvabilité.



[Voir la vidéo](#)

➔ **L'assurance-vie et l'investissement dans les actifs non cotés :**

si vous souhaitez disposer d'actifs financiers non soumis aux turbulences des marchés boursiers, l'une des solutions consiste à investir dans l'économie réelle (entreprises, immobilier, infrastructures...). Vous pouvez le faire au travers de FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque), par exemple. C'est un moyen de diversifier votre portefeuille financier.



[Voir la vidéo](#)



## Les + ANPERE

### Prévention Santé



De l'actu santé, des bonnes pratiques rédigées par des experts pour rester en forme !

### Droit pratique



Des fiches pratiques, des articles, une ligne téléphonique dédiée, gratuite réservée aux adhérents.

En partenariat avec [dailydroits](#).

▶▶ [dailydroits](#)

### Aidants



Être aidant ne s'improvise pas. C'est pourquoi nous partageons régulièrement des informations pour soutenir nos adhérents et concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie d'aidant.

En partenariat avec [La Maison des Aidants](#)



### Entre générations



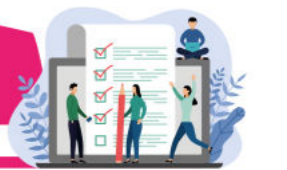
Nous avons tous quelque chose à donner : compétences, temps, attention. ANPERE relaie les bonnes pratiques. Vous retrouverez également dans cette catégorie notre ouvrage *Nouveau Regard sur la solidarité entre les générations*.

### Aménagement du domicile



Vous êtes en situation de dépendance ? ANPERE vous explique à travers des articles comment aménager votre domicile pour vous rendre la vie plus facile !

### Le panel des @nperenautes



Chaque mois un questionnaire est envoyé à plus de 1000 adhérents. Vous retrouvez dans cet espace les infographies avec les principaux résultats. Vous aussi vous souhaitez faire partie de l'aventure ? Rendez-vous vite sur notre site !

➔ Retrouvez tous les + ANPERE sur notre site [www.anpere.fr](http://www.anpere.fr)

## Une communication... proche de vous

CONNECTEZ-VOUS

➔ [www.anpere.fr](http://www.anpere.fr)



LISEZ-NOUS

➔ Newsletter mensuelle



SUIVEZ-NOUS

➔ Sur nos réseaux sociaux  
Facebook, Twitter,  
Linkedin et YouTube



@anpere\_asso